# **GE** Healthcare

# Fiche signalétique

Canada Français

Section 1. Identification du produit chimique et de la compagnie

Nom du produit Peroxidase conjugate, lyophilized; part of '6-Keto-

prostaglandin F1a enzymeimmunoassay system'

Numéro de catalogue RPN221

Composante numéro RPN221HP

**Utilisations** Applications industrielles: Chimie analytique. Recherche.

Type de produitSolide.Date de validation27 Avril 2011Date d'impression27 Avril 2011

**Fournisseur** GE Healthcare UK Ltd

Amersham Place Little Chalfont

Buckinghamshire HP7 9NA

England

+44 0870 606 1921

 En cas d'urgence
 US
 ChemTrec (US)
 1-800-424-9300

Canada ChemTrec (US) 1-703-527-3887

### 2. Identification des dangers

 État physique
 Solide.

 Odeur
 Inodore.

 Vue d'ensemble des urgences
 ATTENTION!

CAUSE UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DES YEUX ET DE LA PEAU. CONTIENT UNE SUBSTANCE

CAPABLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE.

Mesures de précaution Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce

produit. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Conserver le récipient bien fermé. Laver

abondamment après usage.

Voies d'absorption Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Yeux Irritant pour les yeux.
Peau Irritant pour la peau.

Inhalation Irritant pour les voies respiratoires. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques

pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition.

**Ingestion** Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Effets chroniques potentiels sur la santé

**Effets chroniques** Contient une substance capable d'endommager l'organe cible.

CancérogénicitéAucun effet important ou danger critique connu.MutagénicitéAucun effet important ou danger critique connu.TératogénicitéAucun effet important ou danger critique connu.Effets sur le développementAucun effet important ou danger critique connu.Effets sur la fertilitéAucun effet important ou danger critique connu.

Organes cibles Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : foie.

Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : le système digestif, le système

cardiovasculaire, les voies respiratoires supérieures, peau, yeux.

Inhalation Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation des voies respiratoires

toux

**Ingestion** Aucune donnée spécifique.



Référence Page 1 de 6

25006328-4 Date de validation 27 Avril 2011



Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: Peau

> irritation rougeur

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: Yeux

> douleur ou irritation **larmoiement** rougeur

Conditions médicales aggravées par une surexposition

Des désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans cette fiche signalétique

en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par surexposition à ce produit.

Voir Information toxicologique (section 11)

#### Information sur les composants 3.

<u>Nom</u>		<u>Numé</u>	ro CAS	% en poids
Sucrose	57-50-1	12	-	
acide edetique	60-00-4	2	-	

#### Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation, consulter

Contact avec la peau Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Inhalation

Ingestion Ne pas ingérer. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Protection des sauveteurs Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on

soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la

personne portant secours.

### Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

Moyens d'extinction

Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. Utilisables

Non utilisables

Dangers spéciaux en cas

d'exposition

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation

adéauate.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil

respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

### Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

> Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle

approprié (voir Section 8).

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies Précautions environnementales

navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution

environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)

Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction Méthodes de nettoyage

que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou Petit déversement

d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une

entreprise spécialisée autorisée.



Référence 25006328-4



Page 2 de 6

### Section 7. Manutention et entreposage

#### Manutention

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

#### Entreposage

Stocker entre les températures suivantes: 2 à 8°C (35.6 à 46.4°F). Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

# Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

### Nom du produit

Limites d'exposition

Sucrose

CA British Columbia Provincial (Canada, 10/2009).

TWA: 3 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Respirable dust

TWA: 10 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Total dust

CA Ontario Provincial (Canada, 7/2010).

TWA: 10 mg/m³ 8 heure(s). Forme: total dust

CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009). 8 hrs OEL: 10 mg/m³ 8 heure(s). CA Quebec Provincial (Canada, 6/2008).

VEMP: 10 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s).

Procédures de surveillance

recommandées

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre measure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser

une protection respiratoire.

Mesures techniques

Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou léagles.

Mesures d'hygiène

Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

### Protection individuelle

Respiratoire

Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

Mains

Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est

nécessaire.

Yeux

Pegu

Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux

noussières

Contrôle de l'action des agents

d'environnement

L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

**État physique** Solide.

**Point d'éclair** [Le produit n'entretient pas une combustion.]

CouleurJaune.OdeurInodore.Volatilité0% (p/p)

COV 0 % (w/w) [ISO 11890-1]

**Solubilité** Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.



Référence

Page 3 de 6

Date de validation 27 Avril 2011

9 5 2 5 0 0 6 3 2 8 4

### Section 10. Stabilité et réactivité

StabilitéLe produit est stable.Matières à éviterAucune donnée spécifique.

Risque de réactions dangereuses

Conditions de réactivité

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Ininflammable en présence des matières ou conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique, chaleur, chocs et impacts mécaniques, matières comburantes, matières réductrices, les matières

combustibles, les substances organiques, les métaux, les acides, les alcalins et l'humidité.

Non explosif en présence des matières ou conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique, chaleur, chocs et impacts mécaniques, matières comburantes, matières réductrices, les matières combustibles, les substances organiques, les métaux, les acides, les alcalins et l'humidité.

### Section 11. Information toxicologique

#### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédientRésultatEspècesDosageExpositionacide edetiqueDL50 Intra-péritonéal<br/>DL50 Intra-péritonéal<br/>SucroseRat512.9 mg/kg-SucroseDL50 OraleRat397 mg/kg-SucroseDL50 OraleRat29700 mg/kg-

Conclusion/Résumé Non disponible.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient ACGIH CIRC EPA NIOSH NTP OSHA

**Produits synergiques** Non disponible.

### Section 12. Information sur l'écologie

**Effets sur l'environnement** Aucun effet important ou danger critique connu.

### Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingré	dient Test	Résultat	Espèces	Exposition
acide edetique	-	Aiguë CE50 113000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna - Neonate - <24 heures	48 heures
	-	Aiguë CL50 231 mg/L Eau douce		48 heures
	-	Aiguë CL50 230 mg/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna - >24 heures	48 heures
	-	Aiguë CL50 532000 à 598000 ug/L Eau douce	Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus	96 heures
	-	Aiguë CL50 159000 à 204000 ug/L Eau douce	Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus	96 heures
	-	Aiguë CL50 129000 ug/L Eau douce	Poisson - Channel catfish - Ictalurus punctatus - Fingerling	96 heures
	-	Aiguë CL50 59800 à 76500 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - 0.3 à 1 q	96 heures
	-	Aiguë CL50 41000 à 62000 ug/L Eau douce	Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus	96 heures
	-	Chronique NOEC 420000 ug/L Eau douce	Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus	96 heures
	-	Chronique NOEC 100000 ug/L Eau douce	Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus	96 heures
	-	Chronique NOEC 24000 ug/L Eau douce	Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus	96 heures

Conclusion/Résumé
Non disponible.
Coefficient de partage noctanol/eau
Facteur de bioconcentration
Non disponible.

Effets nocifs divers Aucun effet important ou danger critique connu.



Référence 25006328-4



### Section 13. Considérations lors de l'élimination

Élimination des déchets II est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible.

Des quantités importantes de résidus de déchets ne doivent pas être éliminées par un système d'évacuation séparatif, mais traitées dans une usine appropriée de traitement des effluents. Éliminer le surplus et les produits non recyclobles par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains

et les égouts. Not classified

Classification RCRA

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

### Section 14. Information relative au transport

### Réglementation internationale concernant le transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	Non réglementé.	-	-	-		-
Classification pour le TMD	Non réglementé.	-	-	-		-
Classement mexicain	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IMDG	Not regulated		-	-		-
Classe IATA	Not regulated		-	-		-

### Section 15. Information réglementaire

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

SIMDUT (Canada) Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).

Listes canadiennes Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement): Aucun

des composants n'est répertorié.

**ARET canadien**: Aucun des composants n'est répertorié. **INRP canadien**: Aucun des composants n'est répertorié.

Substances désignées en Alberta: Aucun des composants n'est répertorié. Substances désignées dans l'Ontario: Aucun des composants n'est répertorié. Substances désignées au Québec: Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

### Réglementations Internationales

Listes internationales Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Un composant au moins n'est pas

répertorié.

Inventaire du Japon: Indéterminé. Inventaire de Corée: Indéterminé.

Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Tous les composants sont répertoriés ou

exclus.

Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Tous les composants sont répertoriés ou

exclus.

Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit



Référence 25006328-4 Page 5 de 6

Date de validation 27 Avril 2011



Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques Non inscrit

### Section 16. Renseignements supplémentaires

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Historique** 

**Date d'impression** 27 Avril 2011 **Date de publication précédente** 07 Avril 2011

Date d'édition27 Avril 2011Version8

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



Référence 25006328-4

